

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire de
MONTMIRAIL

**ARRETE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION
RUE DE L'EGLISE**

Le Maire de la commune de MONTMIRAIL (Sarthe),

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2213-1 et L 2213.6,

Vu le code de la route, notamment ses articles R 1, R 44 et 002,

Vu la demande de Madame Odile LEGEAY FRADET, pour permettre son emménagement
3 rue de l'Eglise,

ARRETE :

Article 1 – Le stationnement et la circulation de tous les véhicules étrangers à l'emménagement seront interdits le 3 août 2026 à partir de 07h30 jusqu'à 19h rue de l'Eglise, commune de Montmirail (72320), et ce pour toute la durée nécessaire à l'emménagement.

Article 2 – La signalétique correspondante sera mise en place par Madame LEGEAY FRADET, qui se charge de prévenir les riverains.

Article 3 – Le Commandant du Groupement de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MONTMIRAIL, le 23 juillet 2026,

Le Maire,

Jean DUMUR

